

## BUREAU SYNDICAL DU 13 JANVIER 2025

### RESSOURCES HUMAINES :

#### Délibération N°13012025/B01 :

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée Technicien réseaux secs

**BUREAU SYNDICAL DU 13 janvier 2025**  
**Délibération N° 13012025/B01**  
**RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi non permanent**  
**pour mener à bien un projet ou une opération identifiée**  
**Technicien réseaux secs**  
 (en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique)

Le 13 janvier 2025 à 10h, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEDRINGHEM, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

**Date de la convocation : 26/12/2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25**

**Présents : 19**

**Pouvoir : 0**

**Votants : 19**

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 <sup>er</sup> Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DELAUSSUS Christian	LEDRINGHEM	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

**Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ**

# **Délibération N° 13012025/B01 - RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée Technicien réseaux secs**

(en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique)

## **Exposé et proposition :**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 donnant délégation au bureau pour traiter des questions de ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir : Dans le cadre de la compétence éclairage public, soutien au pôle technique pour le suivi des travaux de rénovation d'éclairage public et d'éclairage sportif et de maintenance. Dans le cadre de la compétence IRVE, soutien au pôle technique pour le suivi des travaux d'implantation de bornes IRVE sur le territoire. Dans le cadre de la compétence AODE, soutien au pôle technique pour le suivi des travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux.

Contrat de projet d'une durée prévisionnelle d'un an du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026, reconductible.

La mission prendra fin lorsque l'entièreté des programmes travaux seront soldés.

## **Il est proposé au Bureau syndical :**

La création à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 d'un emploi non permanent de Technicien réseaux secs, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir : Dans le cadre de la compétence éclairage public, soutien au pôle technique pour le suivi des travaux de rénovation d'éclairage public et d'éclairage sportif et de maintenance. Dans le cadre de la compétence IRVE, soutien au pôle technique pour le suivi des travaux d'implantation de bornes IRVE sur le territoire. Dans le cadre de la compétence AODE, soutien au pôle technique pour le suivi des travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux.

La mission prendra fin lorsque l'entièreté des programmes travaux seront soldés.

Le poste sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026 inclus.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

## **Le contrat prendra fin :**

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier de diplômes et/ou compétences en électricité, réseaux ainsi que d'une première expérience similaire réussie en collectivité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

***Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus***

*La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.*

**Arnaud DEVILLEZ**  
**Secrétaire de séance**

**Michel DECOOL**  
**Président du Territoire d'Energie Flandre,**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication*

Signature numérique  
de MICHEL DECOOL  
Le 20/01/2025 à  
16:45:37 CET  
SI D ENERGIE DES  
COMMUNES DE  
FLANDRE

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>13012025_B01</b>
Objet :	<b>Délibération N°13012025/B01 - Ressources Humaines - Cr éation d'un emploi on permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée -</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-200036895-20250113-13012025_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	993 o
Nom métier : 059-200036895-20250113-13012025_B01-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	315.2 Ko
Nom original : D_lib N_13012025 B01 _ contrat de projet technicien r_seaux secs _sign_e.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20250113-13012025_B01-DE-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 janvier 2025 à 17h03min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 janvier 2025 à 17h03min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 janvier 2025 à 17h03min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 janvier 2025 à 17h10min20s	Reçu par le MI le 2025-01-22